Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 21 (1941)
Heft: 2

Rubrik: Législation économique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

RELEVÉ DES PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE EN FRANCE PARUS DU 12 JUIN AU 5 JUILLET 1941 (1)

QUESTIONS FISCALES ET D'ENREGISTREMENT

Contributions Directes

Demandes gracieuses. Détermination de l'autorité compétente rationæ materiæ pour statuer sur les demandes soumises à la juridiction gracieuse.

Modifications à la loi du 5 avril 1938 en matière d'amendes fiscales, et à la loi du 25 juin 1938 fixant les règles applicables au jugement des demandes gracieuses.

Décret du 12 juin 1941. J. O. 13 juin 1941.

Prélèvement temporaire sur les excédents de bénéfices

Assouplissement :

1° Les entreprises présentant un intérêt économique peuvent être exonérées ;

2° Les bénéfices provenant de plus-values réalisés à la suite de cession d'éléments d'actif des entreprises pourront être répartis sur trois années d'exploitation ;

3° Les bénéfices apparaissant à l'occasion de fusion de sociétés seront exonérés.

Loi du 30 juin 1941. J. O. 1er juillet 1941.

Taxe à la production

Extension d'exonération : Complément à la liste des produits originaires des Colonies françaises, des pays de protectorat et territoires sous mandat français, exonérés à leur importation, en France, de la taxe sur la circulation.

Décret du 18 juin 1941. J. O. 22 juin 1941.

Taxe à la production et taxe de transaction

Exportations. Complément à la loi du 17 septembre 1940 qui a suspendu les exonérations prévues pour les affaires d'exportation.

Les taxes à l'exportation ne sont exigibles qu'après encaissement du prix.

Loi du 21 juin 1941. J. O. 2 juillet 1941.

(1) Dans notre numéro de juin 1941 nous avons donné le relevé des principaux textes, du 1er mai au 12 juin.

QUESTIONS JURIDIQUES

Juifs

Nouveau statut des juifs. Il est interdit aux Juifs d'exercer certaines activités : fonctions publiques, charges d'officiers ministériels, professions commerciales, industrielles et artisanales.

Il est prévu des cas où il est possible pour certains Juifs d'être relevés de cette interdiction.

Loi du 2 juin 1941. J. O. 14 juin 1941.

Recensement obligatoire des Juifs.

Loi du 2 juin 1941. J. O. 14 juin 1941.

Loyers

Baux à ferme.

Loi réglant les rapports entre bailleurs et preneurs pendant la guerre.

Loi du 5 juin 1941. J. O. 15 juin 1941.

LÉGISLATION DU TRAVAIL

Allocations aux vieux travailleurs

Paiement des allocations.

Décret du 29 mai 1941. J. O. 16 juin 1941.

Les bénéficiaires sont autorisés à effectuer, malgré l'interdiction de la loi du 14 mars 1941, des travaux agricoles et d'artisanat rural.

Arrêté du 20 mai. 1941 J. O. 16 juin 1941.

Livre de paye

Institution.

Loi du 27 mai 1941. J. O. 20 juin 1941.

Salaires anormalement bas

Pouvoirs des Préfets régionaux. Les pouvoirs des Ministres intéressés et du Ministre du Travail en matière de relèvement des salaires sont délégués aux Préfets régionaux.

Arrêté du 23 juin 1941. J. O. 26 juin 1941.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Droit administratif

Attribution à certains préfets des pouvoirs des Préfets régionaux et division du territoire en régions.

Détermination des régions de : Orléans, Rennes, Angers, Poitiers, Rouen et Bordeaux.

Décret du 30 juin 1941. J. O. 1er juillet 1941.

COMMERCE ET INDUSTRIE

Organisation professionnelle

Réglementation et organisation de la profession bancaire. Ce décret stipule :

1° Réglementation générale des banques, établissement d'une liste et droit à l'appellation de banque.

2° La création d'un Comité permanent d'organisation professionnelle chargé de la direction d'ensemble des professions touchant au crédit et au marché financier.

3° La création d'une Commission de contrôle chargée de veiller à l'application de la réglementation.

Loi du 13 juin 1941. J. O. 6 juillet 1941.

Réglementation et organisation des professions se rattachant à la profession bancaire.

Loi du 14 juin 1941. J. O. 6 juillet 1941

Propriété industrielle et commerciale

Brevets d'invention. — Dépôt des imprimés et des catalogues de brevets d'invention et certificats d'addition.

Loi du 12 juin 1941. J. O. 14 juin 1941.

Produits industriels

Ferrailles. — Réglementation du commerce et de l'industrie des ferrailles.

Récupération des déchets de fer, fonte ou acier. Seuls les négociants en ferrailles et vieux métaux peuvent acheter ces déchets et il est interdit de se procurer des ferrailles chez d'autres fournisseurs que les négociants agréés.

Arrêté du 31 mai 1941. J. O. 14 juin 1941.

Transfert de produits industriels

Nouvelles dispositions sur les décisions des Répartiteurs chefs des sections de répartition prononçant le transfert de produits industriels.

Décret du 16 juin 1941. J. O. 19 juin 1941.

Dommages de guerre

Création d'un régime provisoire d'avances au bénéfice des industriels et commerçants sinistrés par actes de guerre dont les entreprises ont subi seulement des dégâts partiels.

Cette loi intéresse la réparation des immeubles et outillages et la reconstruction des stocks, ceci sans préjudice des dispositions d'ensemble qui seront prises ultérieurement.

Loi du 1er juillet 1941. J. O. 4 juillet 1941.

Prix

Institution de Comités régionaux des prix. Au siège de chaque région un Comité régional des prix est placé sous l'autorité du Préfet régional.

Les attributions des Comités départementaux lui sont transférées.

Loi du 27 juin 1941. J. O. 30 juin 1941.

Transports

Responsabilité des Administrations de Chemins de fer ; pour être retenue dans le cas prévu par la loi du 27 juillet 1940, il est nécessaire de faire la preuve de la faute lourde incombant à ces Administrations.

Loi du 29 mai 1941. J. O. 13 juin 1941.

(Communiqué par la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision, 51 rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.)

CHUIT, NAEF & Cie
FIRMENICH & Cie, Succrs
GENÈVE
Matières premières pour la parfumerie et la savonnerie
Aromes de fruits et essences spéciales pour l'alimentation
Seuls concessionnaires pour la France :
FIRMENICH & Cie
11, rue Vézelay — PARIS (8e)
Téléphone : Laborde **15-28**